

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Master Psychologie, Psychologie clinique et Psychopathologie : Evaluations, Soins Psychiques, Recherche



Niveau d'étude
visé
BAC +5



Composante
UFR des
Sciences de
l'Homme et de
la Société



Etablissement(s)
Université
de Rouen
Normandie

Présentation

Le cursus proposé vise à former en deux années des psychologues praticiens-chercheurs aptes à exercer leurs compétences et missions dans tous les champs où ils sont attendus et recrutés et dans lesquels l'association entre pratique et recherche est une nécessité liée à la complexité croissante des problématiques rencontrées et traitées. Le diplôme de Master de Psychologie permet en effet : ;1) d'obtenir le Titre unique de Psychologue dans les conditions établies par le décret n°2005-97 du 03 février 2005, et confère de fait un droit d'exercice, sous réserve d'une inscription obligatoire sur la liste ADELI du département concerné (Arrêté du 14 novembre 2002) ; ;2) d'être initié à la recherche, ce qui autorise une poursuite d'études doctorales en vue des métiers de chercheur ou d'enseignant-chercheur. ;Le **parcours type PCPSPER** offre une formation généraliste et en même temps spécifique sur les évaluations et les dispositifs de soins psychiques et de recherche, de sorte que les futurs diplômés seront en mesure d'exercer leurs missions de psychologue auprès de publics variés dans des institutions diverses des secteurs public, privé et associatif ou encore en libéral. Ainsi la formation s'appuie sur l'évolution des besoins spécifiques des structures employant les psychologues cliniciens et psychopathologues pour asseoir des compétences à partir des problématiques de santé psychique. De plus, elles sont abordées en sensibilisant

les étudiants aux diversités culturelles qui peuvent en modifier les perspectives, ce qui constitue une autre spécificité de ce parcours type. L'objectif est également de former des psychologues qui soient capables de répondre à une demande en matière de recherche. Cette formation correspond ainsi à la définition du psychologue comme cadre de conception dans les diverses institutions où s'insèrent nos diplômés. Elle permet également une inscription en doctorat pour devenir chercheur ou enseignant-chercheur. ; **Le Master Mention Psychologie se déroule en 4 semestres** et est composé, en M1, de 4 options et de cours mutualisés, qui mènent à 4 parcours-types en M2 correspondant aux grands domaines d'intervention et de recherche et qui suivent la même structure, chaque UE visant les mêmes compétences pour chaque parcours-type. C'est le premier niveau du socle commun. *La première année du Master* est donc à la fois commune et spécialisée par ses options qui font l'objet d'un choix raisonné par les étudiants. Au cours de cette première année, tous les étudiants élaborent un mémoire de recherche en s'appuyant sur une pratique de recherche de 50H. Ils rédigent également un rapport de stage professionnel à l'issue d'un stage de 200H minimum. L'arrêté du 19 mai 2006 en application du décret du 22 mars 1990 rend obligatoire un stage d'au moins 500 heures dans le cadre du Master pour la délivrance de ce diplôme en application de la loi de 1985 qui prévoyait « une formation universitaire et appliquée de haut niveau en psychologie et préparation à la vie professionnelle ». Les 300H restantes sont effectuées durant le M2. *La deuxième année du Master* est davantage axée sur la spécialisation

des parcours-types. Elle est accessible à tout étudiant ayant validé son master 1 et dont le projet professionnel et recherche et les pré-requis, évalués par un jury, répondent aux objectifs de la formation et s'inscrivent dans les thématiques du laboratoire LPN. Comme précisé plus haut, le stage professionnel donnant droit au Titre de psychologue est poursuivi et donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage/mémoire professionnel soutenu devant un jury composé d'enseignants du parcours et de praticiens expérimentés. Un accompagnement pédagogique et d'analyse de la pratique est proposé tout au long de ce stage, comme pour le M1. De même, un psychologue-référent ayant au moins trois ans de pratique assure un accueil et un suivi sur le lieu de stage (ou à partir d'un autre site lorsqu'il n'y a pas de psychologue sur place). Ce suivi fait partie intégrante de la formation professionnalisante, comme prévu par l'arrêté cité ci-dessus. Comme pour le M1 également, une pratique de recherche de 80H permet l'élaboration d'une recherche présentée dans un mémoire de recherche soutenu devant un jury d'enseignants-chercheurs. Cette recherche peut prolonger le travail de recherche entamé en M1. ****Les UEs où se trouvent les *stages et la pratique et l'élaboration de la recherche, en M1 et en M2, sont non compensables.*** Dans un Master mixte qui, notamment, débouche sur la profession réglementée de psychologue et confère, de fait, un droit d'exercice, son obtention ne saurait être le résultat de compensations inter UEs mais bien celui de compétences dûment acquises. C'est ici une garantie que l'université donne à la profession de psychologue, aux employeurs qui les recruteront et aux personnes qui auront recours à leurs services. Pour la recherche, le raisonnement est identique : un niveau de recherche ne peut s'obtenir par un jeu de compensation mais seulement par une validation claire des acquis. ;

Téléchargez le livret 2019

;Psychologie et Clinique Patho

Et après

Insertion professionnelle

Insertion en tant que Psychologue praticiens-chercheurs
En savoir plus sur l'insertion professionnelle : les enquêtes de l'OVEFIP

Infos pratiques

Contacts

Adresse

0762046LNU

En savoir plus

<http://shs.univ-rouen.fr/--543170.kjsp>